

Immobilier : les Français plébiscitent les constructions en bois

Par Rédaction Mieux Vivre

Publié le 11/12/2020 à 11h59

Partager cet article sur [!\[\]\(c3d993ca47bfe2a953c700506ce31fa0_img.jpg\)](#) [!\[\]\(c468cde8f04e2e2a6ba3c2a373e05c45_img.jpg\)](#) [!\[\]\(bb556800b100164a948e6987b050d670_img.jpg\)](#) [!\[\]\(3cc1da747298690f15ddc84b775791a4_img.jpg\)](#)

Les Français sont nombreux à rechercher un habitat respectueux de l'environnement, bas carbone, sain et ouvert sur la nature. Alors, ils accordent leur préférence au bois.



Le bonheur est-il dans le bois ? Selon une étude Ifop réalisée pour le compte du promoteur immobilier Woodeum et publiée jeudi 10 décembre, le bois est le matériau de construction qui semble avoir la faveur des Français en raison de plusieurs critères environnementaux. Il devance la pierre, le béton ou encore le verre sur ses aspects liés à un sentiment ou une image de bien-être, de confort et d'un impact positif sur l'environnement. D'ailleurs, 81% des Français estiment que les bâtiments en bois émettent peu de CO2 et que leur construction est essentielle pour lutter contre le réchauffement climatique.

Le sondage précise également que les Français ne sont que 79% à penser la même chose en ce qui concerne la réduction de la consommation d'énergie des entreprises. De la même manière, seuls 77% d'entre eux considèrent que le développement des énergies vertes est le plus important pour protéger l'environnement.



Bien-être et santé

Nombreux sont ceux à souhaiter une démarche engagée de la part des constructeurs, 9 Français sur 10 déclarent avoir conscience de l'importance de l'impact de la qualité de l'habitat sur le bien-être et la santé. Ils pensent notamment au confort thermique et acoustique.

Le résultat le moins surprenant tient au fait qu'ils sont 86% à souhaiter disposer d'un espace extérieur. Qui plus est, ils sont 75% à dire qu'ils aimeraient disposer d'un emplacement de stationnement pour leur vélo et des équipements de loisirs dans leur résidence. Ces dernières leur permettraient de pratiquer des activités collectives.

Nouvelles normes

Pour mémoire, l'immobilier est le premier émetteur de gaz à effet de serre, avec plus de 25% des émissions de CO2. Mais la nouvelle réglementation thermique RE2020 devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021, avec pour objectif de favoriser la construction dite bas carbone.